

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015016

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

OBJET : Avenant n° 1 à la convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs n° 13-121 J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers - Convention d'objectifs et de financement 15-014 J

EXPOSE :

Par délibération du 6 mars 2014, une convention d'objectifs et de financement n°13-121 J " Aide spécifique- rythmes éducatifs (ASRE)" a été signée entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers pour la période du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2016.

Cette convention définissait les modalités de versement de l'aide pour les temps d'activités périscolaires des 15 écoles maternelles.

L'objet de ladite convention ainsi que les modalités de calcul des prestations étant modifiées, il convient de prendre un avenant précisant :

- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) pour l'accueil périscolaire maternel
- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) » pour l'accueil extrascolaire maternel
- « l'aide spécifique rythmes éducatifs » (Asre)

Quant aux modalités de calcul, elles sont désormais fixées pour les deux premières prestations sur le nombre d'actes réalisés et sous réserve de la production des justificatifs.

Pour ce qui concerne le versement de « l'aide spécifique rythmes éducatifs » (Asre), il est effectué en fonction des disponibilités de crédits et des pièces à fournir relatives aux conditions générales aide spécifique – rythmes éducatifs.

Toutes les autres clauses de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant qui prend effet à compter de sa date de signature.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs n° 13-121 J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers - Convention d'objectifs et de financement 15-014 J.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015016

Signataire : ML/SRC

OBJET : Avenant n° 1 à la convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs n° 13-121 J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers - Convention d'objectifs et de financement 15-014 J

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 080 du 6 mars 2014 autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°13-121J «aide spécifique –rythmes éducatifs» entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention Aide Spécifique Rythmes Educatifs n° 13-121 J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers - Convention d'objectifs et de financement 15-014 J définissant le nouvel objet de la convention et les modalités de versement de :

- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) pour l'accueil périscolaire maternel
- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) » pour l'accueil extrascolaire maternel
- « l'aide spécifique rythmes éducatifs » (Asre)

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que représente le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement des divers accueils de loisirs maternels,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention Aide Spécifique Rythmes
Educatifs n° 13-121 J entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis et la
Commune d'Aubervilliers - Convention d'objectifs et de financement 15-014 J

L'adjoint délégué

Marie MERCADER Y PUIG



Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Marie MERCADER Y PUIG

